



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/SC/2007/6
EUR/07/5068055/6
14 février 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

**ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ
BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE**

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR
LES TRANSPORTS, L'ENVIRONNEMENT
ET LA SANTÉ

Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement

Cinquième session

Genève, 16 et 17 avril 2007

Point 5 a) iii) de l'ordre du jour provisoire

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ

**Rapports sur l'état d'avancement des activités en cours
et nouveaux travaux proposés**

**Impact des transports sur la santé, en particulier celle des enfants, et coûts et
avantages de cet impact: «Panoplie» de moyens d'action dans le domaine
des transports, de l'environnement et de la santé**

Note du secrétariat¹

1. Le présent document rend compte des progrès de la mise en œuvre des mesures de suivi dont est convenu le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) à sa quatrième session (11 et 12 avril 2006 – voir le document ECE/AC.21/2006/10-EUR/06/THEPEPST/10), et définit les mesures à prendre pour assurer l'exécution du projet de «Panoplie» de moyens d'action dans le domaine des transports, de l'environnement et de la santé. Il a été établi en concertation avec les coprésidents de l'équipe spéciale chargée de mettre au point la Panoplie et avec les coorganisateur géorgiens de l'Atelier sur les transports et les modes d'aménagement urbains viables.

¹ Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus pour des raisons techniques.

2. Le Comité directeur est invité à sa cinquième session à faire part de ses vues sur les progrès accomplis jusqu'ici et les orientations des activités futures. Il pourra en particulier donner son avis sur le contenu qu'il est proposé de donner à la Panoplie. Les délégations sont invitées à déterminer comment il serait possible de contribuer aux prochaines étapes de ce projet, notamment par une participation active aux travaux de l'équipe spéciale et des suggestions quant au contenu de la Panoplie.

I. CONTEXTE

3. La Panoplie vise à optimiser les effets positifs des transports sur la santé, l'environnement et la société, et à en atténuer les effets négatifs. Divers objectifs ont été définis:

a) Faire mieux connaître les liens qui existent entre les transports, l'environnement et la santé et mettre en évidence ce qui peut empêcher de relier la politique des transports à celles de la santé et de l'environnement;

b) Montrer qu'il est possible d'atténuer les effets négatifs et d'accroître les effets positifs des transports sur l'environnement et la santé en modifiant les politiques ou leur mise en œuvre;

c) Faire mieux prendre conscience des effets secondaires possibles de certaines politiques;

d) Fournir des exemples de pratiques récentes et encourager la réalisation d'études de cas (par exemple, évaluations à effectuer au niveau national ou infranational pour montrer la nécessité d'agir, ou évaluations des interventions) dans toute la région de l'OMS/Europe et de la CEE par le biais de consultations internationales; et

e) Rassembler, dans un cadre cohérent et facile à utiliser, les résultats des initiatives pertinentes lancées dans la région.

4. Le contenu de la Panoplie sera conçu pour répondre aux besoins d'information des trois principaux groupes cibles, énumérés ci-après par ordre de priorité:

a) Les ***dirigeants politiques et décideurs des secteurs des transports, de l'environnement et de la santé***, notamment les ministres compétents, les hauts fonctionnaires qui influent sur les politiques correspondantes et les autorités responsables de ces trois secteurs;

b) Les ***responsables de l'élaboration des politiques en matière de transports, d'environnement et de santé***, notamment les agents des collectivités locales aux niveaux municipal et infranational (régions, départements et États, dans le cas d'un régime fédéral);

c) Les ***praticiens et experts dans le domaine des transports, de l'environnement et de la santé***, notamment les professionnels des transports, de la santé et de l'environnement qui participent aux évaluations de l'impact de projets, de plans et de politiques. Ce sont notamment les urbanistes et les spécialistes de la planification des transports, les professionnels de la santé publique, les experts-conseils en environnement, les ONG, les consultants et autres spécialistes des études d'impact.

II. ÉLABORATION DE LA PANOPLIE

5. L'élaboration de la Panoplie a été confiée à une équipe spéciale composée de représentants des États membres, conformément aux décisions prises par le Comité directeur à sa deuxième session (ECE/AC.21/2004/14-EUR/5045236/14). L'équipe spéciale regroupe 12 États membres (Albanie, Autriche, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Géorgie, Lituanie, Malte, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni et Suisse) et une ONG (International Society of Doctors for the Environment). Elle est coprésidée par l'Autriche et les Pays-Bas. Les Pays-Bas apportent également leur appui à la coordination des activités de l'équipe spéciale par le biais de l'Institut néerlandais de la santé publique et de l'environnement (RIVM).
6. Le principal instrument dont dispose l'équipe spéciale pour échanger des informations et des documents est une plate-forme de communication électronique (VIADSK) créée en mai 2006.
7. L'équipe spéciale a tenu sa quatrième réunion le 20 octobre 2006 à Tbilissi, en marge de l'Atelier du PPE-TSE sur les transports et les modes d'aménagement urbains viables, dont la troisième journée a été consacrée à l'examen et à la mise à l'essai de la Panoplie (voir la section III du présent document). Cela a permis d'utiliser au mieux les ressources, de tirer parti au maximum des apports procurés par la coopération internationale et de renforcer les synergies avec d'autres projets en cours dans le cadre du PPE-TSE, conformément aux recommandations faites par le Comité directeur à sa quatrième session. Par ailleurs, deux téléconférences ont été organisées (en juillet et novembre 2006) pour examiner des projets de documents et d'autres outils, faire le point sur l'expérience tirée de la première phase d'expérimentation de ces outils et décider des prochaines étapes dans la mise en œuvre du projet.
8. Le plan de travail final de l'équipe spéciale, approuvé par ses membres en juin 2006, fixe des points de repère et détermine les responsabilités en vue des prochaines étapes (voir le résumé en annexe au présent document).
9. La Panoplie de moyens d'action sera intégrée au Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE et comprendra les rubriques suivantes: champ d'application et objectifs; dossiers concrets sur de grands problèmes liés aux transports, à la santé et à l'environnement; études de cas reposant sur des évaluations nationales ou infranationales et visant à fournir des données dans l'optique de telle ou telle initiative, ou sur des évaluations des interventions; et directives techniques, méthodes et outils, notamment pour l'évaluation des incidences sanitaires et les analyses coûts-avantages (ECE/AC.21/2006/5-EUR/06/THEPEPST/5).
10. Les dossiers porteront sur un certain nombre de problèmes essentiels, qui seront développés par les pays et institutions chefs de file comme indiqué ci-après:
 - a) Exposition au bruit lié aux transports et ses effets sur la santé (Pays-Bas);
 - b) Pollution atmosphérique liée aux transports et effets sur la santé (France);
 - c) Accidents de la route (OMS/Europe);

- d) Inégalités sociales (consultant à déterminer);
- e) Activité physique liée aux transports (Autriche);
- f) Systèmes de transport et changements climatiques (OMS/Europe);
- g) Groupes à risque (consultant à déterminer).

11. À ce jour, les études de cas ci-après ont été retenues en vue de figurer dans la Panoplie (les pays/institutions qui les ont préparées sont mentionnés entre parenthèses):

- a) Impact de la pollution atmosphérique sur la santé (France);
- b) Effets d'une réduction des vitesses autorisées (Pays-Bas);
- c) Effets des travaux entrepris pour internaliser les coûts externes des transports (Suisse);
- d) Expérience de la coopération interministérielle (Lituanie);
- e) Avantages économiques de la pratique du vélo et de la marche (Autriche);
- f) Incidences sanitaires des mesures de régulation de la circulation (péages urbains) à Londres (Royaume-Uni).

12. Des modèles ont été élaborés pour la présentation des dossiers et des études de cas.

13. Un consultant sera chargé de la réalisation de la Panoplie sur le plan technique et de son intégration dans le Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE.

III. EXPÉRIMENTATION DE LA PANOPLIE

14. Des activités ont été entreprises pour soumettre à titre d'essai le contenu de la Panoplie aux groupes cibles. En particulier, un projet de liste de vérification pour les études d'impact sur la santé a été expérimenté à Tbilissi, à l'occasion d'un atelier sous-régional organisé en octobre 2006.

A. Expérimentation d'un projet de liste de vérification pour les études d'impact sur la santé

15. Au cours de l'été 2006, l'équipe spéciale et d'autres experts ont élaboré un projet de liste de vérification pour les études d'impact sur la santé, liste qu'un consultant a mise à l'essai à l'occasion d'une mission d'une semaine à Tbilissi, du 16 au 22 septembre 2006. Cette mission, financée par les Pays-Bas et l'OMS, visait les objectifs suivants:

- a) Appliquer le projet de liste à une étude de cas en grandeur réelle, faisant intervenir le groupe cible et mettant l'accent sur des questions telles que la disponibilité de données, la qualité des données, les communications, et la coordination et la coopération entre les secteurs et organismes concernés;

b) Mieux saisir l'importance des études d'impact sur la santé dans la sous-région considérée et recenser les principaux types d'exposition en matière de transports et d'environnement et leurs incidences sur la santé;

c) Comprendre comment un outil élaboré à l'échelon international peut être perçu et accepté dans un pays de l'EOCAC²; et

d) Apporter un appui à la mise au point de la version finale de la liste afin de renforcer la pertinence et l'utilité de cet outil, eu égard en particulier aux besoins et à la situation des pays de l'EOCAC et de l'ESE³.

16. Cette mission prévoyait des entretiens avec des experts des organismes et établissements géorgiens suivants: Centre de surveillance et de prévision; Ministère de la protection de l'environnement et des ressources naturelles; Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales; Centre de contrôle des maladies et de statistique médicale; et faculté de médecine préventive de l'École de médecine d'État de Tbilissi. Elle était organisée par le secrétariat avec le concours de M^{me} Manana Juruli, responsable scientifique de l'Institut géorgien de médecine du travail et d'écologie.

17. La mission effectuée à Tbilissi a contribué à améliorer la compréhension des conditions d'utilisation d'un instrument tel que la liste de vérification au niveau local et a permis d'obtenir de précieux renseignements en vue de sa mise au point. Les principales conclusions à en tirer sont les suivantes:

a) Tous les experts interrogés sont convenus que la situation actuelle des transports à Tbilissi et dans d'autres agglomérations géorgiennes avait des effets néfastes sur la santé et l'environnement, et qu'il fallait agir de toute urgence pour y remédier. Dans l'ensemble, tous étaient d'accord sur les types de mesures correctives requises;

b) Les données disponibles ne permettaient pas de réaliser des évaluations quantitatives de l'impact sur la santé. Il faudrait renforcer la collaboration entre les institutions et développer les moyens d'évaluer les différents types d'exposition et l'état de santé de la population eu égard aux transports;

c) L'absence de données locales suffisamment fiables a été considérée comme un obstacle majeur à l'évaluation de l'impact des transports sur la santé. Cependant, certains experts ont émis des réserves quant à l'application de données relatives à la mortalité et à la morbidité et de modèles de répartition des expositions calculés d'après des études internationales, ce qui pourrait constituer une démarche scientifiquement rationnelle et peu coûteuse vu l'insuffisance de données épidémiologiques locales. Quelques experts ont préconisé la réalisation d'études épidémiologiques au niveau local, tandis que d'autres craignaient que les initiatives requises pour remédier aux effets néfastes connus de la situation actuelle en matière de transports n'en soient retardées;

² Europe orientale, Asie centrale et Caucase.

³ Europe du Sud-Est.

d) Compte tenu de la diversité des opinions concernant les expositions et les effets sur la santé à prendre en considération dans le cadre d'une étude d'impact sur la santé, il a été difficile de se faire une idée générale de la façon de procéder en l'occurrence. En outre, une précédente étude d'impact sur la santé effectuée à Tbilissi⁴ avait montré qu'une collaboration étroite et un partenariat avec les collectivités locales et les principales parties concernées étaient une condition *sine qua non* pour produire des effets durables au niveau local. Les résultats obtenus devaient être largement diffusés auprès des parties prenantes.

B. Atelier sous-régional, 18-20 octobre 2006, Tbilissi (Géorgie)

18. La troisième journée de l'Atelier sur les transports et les modes d'aménagement urbains viables (dont les résultats sont présentés dans le document ECE/AC.21/SC.2007/5-EUR/07/50680455/5) a été consacrée aux effets des transports sur la santé et l'environnement, en particulier dans les pays de l'EOCAC et d'Europe du Sud-Est, et à l'examen de la Panoplie.

19. Cette journée a été ouverte par M. Nikoloz Pruidze, Vice-Ministre géorgien du travail, de la santé et des affaires sociales. Elle a été organisée en deux séances. La première a été consacrée à la présentation des évaluations de l'impact des transports sur la santé et l'environnement, y compris les cadres politiques internationaux, les instruments et les exemples, ainsi que la Panoplie. La seconde était centrée sur les expériences antérieures et en cours dans les pays de l'EOCAC, en particulier les conclusions tirées de la mission de mise à l'essai du projet de liste de vérification à Tbilissi, puis sur un débat général concernant les mesures complémentaires à prendre en matière de renforcement des capacités et autres activités dans le sud du Caucase, ainsi que la mise au point de la Panoplie.

20. Les principales conclusions formulées sont les suivantes:

a) L'expérience des différents pays du sud du Caucase est à maints égards comparable: problèmes sanitaires et environnementaux engendrés par les transports en milieu urbain (résultant principalement de l'augmentation du nombre des accidents de la route et des émissions de polluants atmosphériques); arrangements institutionnels, ressources nécessaires et capacités à renforcer pour favoriser une meilleure collaboration entre les secteurs; et meilleure prise en compte des questions de santé dans les décisions relatives aux transports. Une telle évolution laisse entrevoir des possibilités de collaboration, d'enrichissement mutuel et de synergie à l'échelon sous-régional;

b) Il faudrait étoffer les données factuelles relatives aux effets des transports sur la santé et l'environnement, notamment par un suivi des tendances en matière de transports, des accidents et de la qualité des carburants et de l'air, par exemple, et harmoniser les normes géorgiennes applicables aux carburants et à la salubrité de l'air avec celles de l'Union européenne;

⁴ Assistance technique à l'élaboration d'un plan de gestion de la qualité de l'air et d'une étude des effets sur la santé à Tbilissi, août 2002. Ken Stevenson, John Watterson et Mike Holland (représentant une société de consultants du Royaume-Uni «AEA Technology»); Tamaz Budagashvili, Mikheil Tushishvili et Nino Tkhilava (Ministère géorgien de la protection de l'environnement et des ressources naturelles).

c) Une meilleure intégration des politiques et un dialogue entre les secteurs concernés et les parties prenantes s'avéraient nécessaires. Par exemple, la création de mécanismes institutionnels propres à faciliter le dialogue (tels que des comités ou groupes de travail interministériels) devrait être envisagée. Il a été estimé que l'atelier constituait un point de départ à la mise en œuvre de telles solutions;

d) Des investissements à long terme devraient être réalisés pour renforcer, parmi les experts nationaux, les capacités d'évaluation de l'hygiène du milieu, afin qu'ils puissent davantage se fier à des méthodes peu onéreuses telles que la modélisation et le recours aux approches épidémiologiques internationales, par opposition à des enquêtes épidémiologiques locales complexes et coûteuses. Toutefois, un ensemble de données de base (provenant par exemple de la surveillance de la qualité de l'air réalisée à l'aide des techniques les plus récentes et des estimations de l'exposition des enfants aux principaux polluants dans les zones à fort trafic) serait nécessaire pour faire en sorte que les modèles reflètent les conditions locales;

e) Dans l'ensemble, les discussions ont montré que la Panoplie était jugée pertinente, vu l'intérêt porté, lors de l'atelier, au renforcement des capacités de surveillance de la qualité de l'air et aux instruments et méthodes d'évaluation des incidences sanitaires auxquels la Panoplie devait donner accès.

C. Futurs ateliers sous-régionaux

21. Le prochain atelier relatif à la mise au point de la Panoplie aura lieu à Telč (République tchèque) (en principe du 24 au 27 juin 2007). Compte tenu des résultats de celui de Tbilissi, cet atelier pourrait comporter une séance de renforcement des capacités d'une demi-journée, mettant l'accent sur les instruments juridiques et administratifs propres à faciliter l'intégration des politiques dans les secteurs des transports, de l'environnement et de la santé, et compte tenu de l'expérience de la République tchèque et d'autres pays, ainsi que des moyens d'action offerts par la Panoplie. Les deuxième et troisième journées pourraient être consacrées aux comptes rendus des utilisateurs pilotes de la Panoplie, dans le but de convenir de mesures pour améliorer cet instrument.

22. Moldova a fait part de son souhait d'accueillir un atelier sous-régional pour la mise au point de la Panoplie. Il reste à en déterminer le thème principal et les sources de financement.

IV. DIFFUSION DE LA PANOPLIE

23. La diffusion de la Panoplie et des documents promotionnels doit s'opérer en fonction des besoins des trois grands groupes cibles et du type d'information qu'ils utilisent:

a) Un **document succinct de sensibilisation** sera diffusé auprès des responsables politiques et des décideurs, pour promouvoir la Panoplie (par exemple à l'occasion de réunions ministérielles ou de haut niveau politiquement pertinentes) et s'adressera également aux membres du public intéressés. Il sera rédigé par un expert en communication, sur la base du contenu de la Panoplie, et examiné par certains membres de l'équipe spéciale. Il sera disponible en version papier et par le biais du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE;

b) La **Panoplie de sensibilisation** s'adressera aux responsables de l'élaboration des politiques des transports, de la santé et de l'environnement. Elle sera largement diffusée par l'intermédiaire d'associations professionnelles, d'ONG et des collectivités locales par exemple, à la fois en version papier et par le biais du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE;

c) La **Panoplie complète**, destinée aux «praticiens», devrait être largement diffusée dans toute l'Europe, et sera consultable par le Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE.

24. La Panoplie devrait également être disponible en russe.

25. Avec l'appui de la France, un consultant a été chargé d'élaborer une stratégie de communication en direction des trois grands groupes cibles.

26. Enfin, les ateliers sous-régionaux du PPE-TSE contribueront à faire connaître la Panoplie.

V. PROCHAINES ÉTAPES

27. Il est prévu de poursuivre l'exécution du projet de Panoplie en plusieurs étapes (voir l'annexe, comme suit):

a) Sixième réunion de l'équipe spéciale, en marge de la réunion du Comité directeur du PPE-TSE (avril 2007);

b) Achèvement de la liste de vérification pour les études d'impact sur la santé;

c) Achèvement des dossiers concrets et des études de cas;

d) Mise en œuvre de la Panoplie sur le plan technique et intégration de celle-ci dans le Mécanisme d'échange d'informations;

e) Élaboration et lancement de la stratégie de communication;

f) Deuxième atelier sous-régional (République tchèque), juin 2007, et septième réunion de l'équipe spéciale;

g) Troisième atelier sous-régional (Moldova, en principe), octobre 2007, et septième réunion de l'équipe spéciale.

ANNEXE

Équipe spéciale de l'impact des transports sur la santé, en particulier sur celle des enfants, et des coûts et avantages de cet impact

Plan de travail et points de repère, 2005-2008

Points de repère

2005

- Rapport intérimaire au Comité directeur du PPE-TSE: avril
- Première réunion de l'équipe spéciale: avril
- Deuxième réunion de l'équipe spéciale: juillet
- Élaboration de la structure de la Panoplie: juillet-octobre
- Réunion de lancement (La Haye, Pays-Bas) et troisième réunion de l'équipe spéciale: novembre
- Rapport intérimaire au Bureau du PPE-TSE: décembre

2006

- Rapport intérimaire au Comité directeur du PPE-TSE: avril
- Quatrième réunion de l'équipe spéciale: avril
- Mise en place de la plate-forme de communication: mai
- Version finale du plan de travail: juin
- Élaboration d'un projet de modèle de présentation pour les dossiers concrets: juillet
- Téléconférence de l'équipe spéciale: juillet
- Élaboration du projet de liste de vérification d'une étude d'impact sur la santé: août-septembre
- Mise à l'essai de la liste de vérification: mission d'une semaine à Tbilissi, septembre
- Premier atelier sous-régional sur l'impact des transports sur la santé et l'environnement (en même temps que l'Atelier sur les modes de transport et d'aménagement urbain viables), Tbilissi, octobre
- Cinquième réunion de l'équipe spéciale: octobre

- Élaboration de la stratégie de communication commandée (France): octobre
- Téléconférence de l'équipe spéciale: novembre
- Rapport intérimaire au Bureau du PPE-TSE: décembre

2007

- Achèvement des modèles de présentation des dossiers concrets et des descriptifs des études de cas: février
- Téléconférence de l'équipe spéciale: mars
- Début de la mise en application sur le plan technique et intégration dans le Mécanisme d'échange d'informations: avril

Étapes ultérieures

- Version finale de la liste de vérification
- Achèvement des dossiers concrets et des études de cas (selon le plan de travail)
- Sixième réunion de l'équipe spéciale, en marge de la réunion du Comité directeur du PPE-TSE
- Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication
- Deuxième atelier sous-régional (République tchèque) (y compris le lancement d'une version de démonstration en ligne de la Panoplie): juin 2007, et septième réunion de l'équipe spéciale
- Troisième atelier sous-régional (Moldova, en principe): octobre 2007, et huitième réunion de l'équipe spéciale
- Téléconférences supplémentaires, en fonction des besoins
- Rapport au Bureau du PPE-TSE: décembre 2007
- Rapport au Comité directeur du PPE-TSE: avril 2008 (documents prêts pour le mois de janvier) et neuvième réunion de l'équipe spéciale
- Publication de la Panoplie en anglais, version russe également envisagée (avril 2008)
- Troisième réunion de haut niveau: 2008 (date à préciser)